



Table des matières

FICHE ACTION 7-1 : Développer la mobilité des demandeurs d'emploi – diagnostics de mobilité	2
FICHE ACTION 7-2 Préparation préalable à l'entrée en formation auprès d'adultes dépendants, dans le secteur rural de la vallée de la Haute-Bruche	4
FICHE ACTION 4-4 : Jobs solidaires étudiants.....	6

FICHE ACTION 7-1 : Développer la mobilité des demandeurs d'emploi – diagnostics de mobilité

Description de l'action

Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou d'anciens territoires industriels. Parfois liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles. Elles peuvent aussi relever d'un manque d'information sur les solutions existantes, d'une appréhension à prendre les transports en commun, à un manque de confiance dans sa capacité à se déplacer, à se repérer sur un plan ou à réserver un billet de train.

Dans le cadre du renforcement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au mois d'octobre 2020, le Gouvernement a lancé des mesures de soutien à la mobilité solidaire pour lever les freins à la mobilité vers l'emploi. Ainsi, toutes les personnes éloignées de l'emploi qui se heurtent à des problèmes de mobilité pourront se voir proposer un accompagnement, une solution pratique et une solution de financement pour retrouver une autonomie pour se déplacer.

Pour répondre à cet enjeu, le Gouvernement met en œuvre des mesures très concrètes dont une prestation permettant à Pôle emploi ou à un travailleur social d'un Département de prescrire :

- Un diagnostic individuel par un conseiller mobilité pour mesurer et qualifier les freins rencontrés,
- Un accompagnement à la levée des freins matériels, financiers, cognitifs ou psycho-sociaux vers une pratique de la mobilité plus autonome, en fonction de la situation.

Les mises à disposition de véhicules sont exclues de cet accompagnement.

Les territoires ruraux fragiles sont prioritaires.

Déclinaison prévisionnelle 2021

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un budget de 54 767,67 € pour le Bas-Rhin, permettant la prescription de 109 diagnostics individuels vers des opérateurs spécialisés.

Dans certaines parties du territoire départemental, les problématiques de mobilité spécifiques à la ruralité sont telles que l'accès au permis de conduire et à l'utilisation d'un véhicule constitue la seule garantie réelle d'une autonomie en matière de mobilité. Des actions d'insertion (rupture de l'isolement, remobilisation, levée des freins dont la capacité à être mobile, préparation vers l'activité ou l'emploi) sont mises en œuvre en intégrant fortement cette thématique. La possibilité de prescrire des diagnostics individuels pourrait renforcer ces dynamiques collectives et individuelles, portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires.

A compter du 13 septembre 2021, la CeA propose

- Le lancement d'une phase d'identification des besoins avec les territoires concernés,
- La formalisation partagée du circuit des prescriptions,
- Une expérimentation, selon les secteurs connaissant des besoins,
 - . sur des territoires ruraux,
 - . sur des territoires urbains,
 - . avec la recherche d'une diversification des opérateurs vers lesquels les prescriptions s'orientent (opportunité pour tester de nouvelles collaborations).

Date de mise en place de l'action

A compter du 13 septembre 2021

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : partenaires potentiels selon les territoires : Emmaüs, les collectivités du canton de Mutzig et d'autres territoires, Pôle Emploi, les Missions Locales, le GRETA, les acteurs caritatifs, les entreprises, associations de commerçants et établissements sanitaires et de santé, WIMOOV, Mobilité Mod'Emploi ...

Durée de l'action

Expérimentation jusqu'au 30 juin 2022.

Budget

Le budget prévisionnel Mobilité solidaire s'élève à 54 767,67 €.

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 54 767,67 €

Part CeA = /

Budget global = 54 767,67 €

Budget exécuté

Au 30/06/2022

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Objectifs au 30 juin 2022	Résultat de la CeA 67 au 30 juin 2022
Action MOBILITE SOLIDAIRE DIAGNOSTICS INDIVIDUELS	Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics	/	Non Défini*	
	Montant global versé	/	>à 50% *	
	Nombre total de prescriptions	/	>à 50% *	
	Nombre total de diagnostics réalisés	/	>à 50% *	

* à ajuster après la phase d'identification des besoins

FICHE ACTION 7-2 Préparation préalable à l'entrée en formation auprès d'adultes dépendants, dans le secteur rural de la vallée de la Haute-Bruche

Description de l'action

Dans le cadre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion « circuit court pour l'emploi » (PDEI 2018-2021) et de la démarche « Emploi pour tous », la Collectivité européenne d'Alsace souhaite poursuivre la mise en œuvre d'actions locales évolutives, en réponse à des problématiques issues de diagnostics de territoire et de besoins exprimés par des entreprises.

Ainsi, le territoire de la Vallée de la Bruche a fait l'objet d'une analyse poussée sur les besoins concernant les métiers de soins et de services à la personne. Cette étude, menée avec Pôle Emploi, a permis d'identifier à la fois des besoins en ressources humaines du secteur sanitaire et social et un manque en offre de formation.

Un plateau technique de formation, permettant de se former localement, a été inauguré le 27 janvier 2021 par le président de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette date marque le lancement d'un dispositif plus vaste : le Campus des métiers de la cité scolaire Haute Bruche.

Pour que l'accès à la formation et à l'emploi soit une réussite pour les futurs participants, le contenu d'une préparation préalable a été élaboré. Cette étape sera suivie d'une formation aux métiers de la santé et de l'aide à domicile.

Le dispositif, structuré en deux temps (mobilisation et qualification), doit aussi permettre de se déplacer de manière autonome, en milieu rural, pour être en capacité d'exercer des métiers tels que l'aide à domicile.

L'action 2021, associant la Région Grand Est, Pôle Emploi, le GRETA, la Communauté de communes de Schirmeck et les employeurs potentiels, porte sur la phase de remobilisation et de préparation à la formation d'un groupe de douze bénéficiaires du RSA habitant ce territoire.

Déclinaison prévisionnelle 2021

Une information collective des allocataires du RSA est prévue le 8 septembre 2021.

Du 4 octobre jusqu'à fin décembre 2021, ce temps de préparation (4 164 heures dont 840 en entreprises) se déroulera dans les locaux de la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck. Un contenu pédagogique étayé permettra aux participants de se préparer et de s'équiper (matériels, préparation au code de la route) pour intégrer, début 2022, une formation d'Agent d'Accompagnement auprès des Adultes Dépendants (AAD).

La phase de remobilisation, assurée par JH CONSEILS, portera sur :

- La validation du métier d'ASH et ou de la santé,
- L'obtention du code de la route,
- Les compétences « pré professionnelles » déjà acquises,
- L'optimisation de la posture, de la tenue vestimentaire, de l'esthétique (les codes couleurs, le maquillage, l'image professionnelle, ...),
- Le savoir-être (maîtrise de la différenciation entre communication verbale et non verbale, ...),
- La maîtrise des savoirs en lien avec le métier choisi,
- La préparation aux techniques de recrutement et aux entretiens d'embauche.

L'objectif est l'acquisition de prérequis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation qualifiante.

L'entrée en formation est prévue dans un parcours articulé, en 2022. Elle fera l'objet d'une fiche action ultérieure. Elle sera dispensée à la cité scolaire Haute Bruche de Schirmeck. Le site est en mesure d'accueillir un plateau technique de manière pérenne, pour l'organisation de formations délocalisées sur les métiers de services et de soins à la personne.

Cette démarche fait partie de la mise en place d'une offre de formation plus large destinée à dynamiser le Lycée Haute Bruche, initiée en janvier 2021. Elle s'inscrit dans l'action « Emploi pour tous » expérimentée sur la Vallée de la Bruche et vient alimenter l'ancrage du « Campus des métiers de soins et du bien-être », en articulation avec les services du Rectorat.

Date de mise en place de l'action

D'octobre à décembre 2021

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : Pôle Emploi, la Région Grand Est, le Rectorat, le GRETA, les EHPAD, la Communauté de communes de Schirmeck et la commune de La Broque.

Co-financement par la Région Grand Est et par la CeA (7 983,72 €)

Durée de l'action

3 mois.

Budget

41 224,22€, dont 7 983,72 € pris en charge par la CeA au titre de l'ADE (Aide Départementale à l'Emploi)

TOTAL : 41 224,22€

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 0 €

Part CeA 67 = 7 983,72 €

Budget global = 7 983,72 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Objectif au 30 juin 2022	Résultat au 30 juin 2022
Préparation préalable à l'entrée en formation auprès d'adultes dépendants	Nombre de bénéficiaires du RSA à l'information collective	/	12	
	Nombre de bénéficiaires du RSA inscrits à la session de préparation	/	8	
	Nombre de bénéficiaires du RSA entrés en formation	/	6	
	Nombre de bénéficiaires du RSA en emploi	/	3	
	Nombre d'obtention du code	/	3	

FICHE ACTION 4-4 : Jobs solidaires étudiants

Description de l'action

La Collectivité européenne d'Alsace et plus particulièrement son territoire du Bas-Rhin, s'est engagée de longue date et de façon volontariste à accompagner les jeunes et l'action des associations relevant du champ de l'insertion et de l'aide alimentaire.

A la crise sanitaire liée à la COVID 19, s'ajoute une crise économique et sociale.

Cette crise fragilise de nouveaux publics et particulièrement les jeunes, en difficulté pour subvenir à leurs besoins.

Elle place aussi les associations caritatives face à une augmentation des sollicitations, dans un contexte tendu en termes de ressources humaines.

Les jeunes sont les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire : perte de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne. En réponse à un besoin d'insertion des jeunes, de compétences diverses au sein des associations relevant notamment des champs de l'aide alimentaire et de l'aide à la population, le dispositif « Jobs solidaires » vise à soutenir à la fois les associations et les étudiants précaires pendant cette période de pandémie, au service de la population.

Les structures ciblées sont celles du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement.

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- La CeA propose ainsi aux structures de solidarité alsaciennes le versement d'une subvention de 2 000 € pour le recrutement d'étudiants sur des CDD d'un mois à temps complet, soit 140h par mois avec une possibilité de lissage en cas de contrat à temps partiel. Le principe est de recruter un seul étudiant par site (une association possédant plusieurs sites peut recruter un étudiant par site).
- La CeA propose également des contrats pour, à titre d'exemples :
Assurer le standard vaccination COVID 19 du Bas-Rhin,
Assurer l'accueil du public au vaccinodrome de Strasbourg.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce dispositif relève d'une approche transversale en interne et à l'échelle de la CeA (Action Sociale de Proximité, Insertion vers l'Activité et le Logement, Ressources Humaines, Communication, ...).

Le partenariat avec les acteurs institutionnels s'avère également crucial (CAF, Universités, CROUS ...).

Ce dispositif doit permettre, avec beaucoup de réactivité, de :

- Faire face ensemble sur le plan de la prévention de la précarité, de la santé et de l'accès à l'emploi, en permettant, pendant cette période d'épidémie, de pourvoir des emplois porteurs de sens au service de la population
- Faciliter l'insertion sociale et économique des étudiants par des missions porteuses de sens auprès des associations caritatives et épiceries sociales, et ainsi, prévenir la dégradation de leur situation financière.
- Aider les associations relevant notamment du champ de l'aide alimentaire, au moment où leurs bénévoles, majoritairement âgés de 65 ans et plus, ne peuvent pas s'exposer au virus de la COVID 19, malgré les dispositifs sanitaires mis en œuvre.
- Répondre à l'urgence sociale et sanitaire (ex : mise en œuvre de standards d'information et de vaccination, vaccinodrome, distribution de chèques solidaires)

Déclinaison prévisionnelle 2021

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- Identifier, avec les structures concernées, les contenus d'activités et les durées correspondant aux besoins des associations ;
- Identifier, avec les directions concernées de la CeA et les Ressources Humaines, les contenus d'activité et les durées nécessaires pour mieux répondre aux effets de la crise sanitaire et sociale ;
- Proposer des contrats de travail aux jeunes (informations, communication), à hauteur de 327 686 € (279 000 € de versements de salaires et 48 686 € de subventions), avec un plafond de 500 000 € selon l'évolution de l'épidémie sur l'ensemble de l'exercice ;
- Organiser, en interne à la CeA et dans le respect des règles en vigueur, la diffusion des offres, le recueil des CV, la transmission des CV aux associations concernées et aux directions de la CeA qui avaient ouvert des postes (à titre d'exemple : contrats pour assurer des plages horaires au standard vaccination COVID 19 dans le Bas-Rhin) ;
- Articuler la mise en œuvre avec les partenaires institutionnels (CAF, Universités, CROUS ...) ;
- Construire les outils de suivi et d'évaluation en transversalité interne.

Date de mise en place de l'action

A compter du 1^{er} janvier 2021

Partenaires et co-financeurs

Partenaires : CAF, CROUS, Universités, SDIS, associations caritatives.

Durée de l'action

Expérimentation jusqu'au 30 novembre 2021, avec prolongation éventuelle, selon l'évolution de l'épidémie et les besoins qui s'ensuivront sur l'ensemble de l'exercice.

Budget

Subventions à des associations caritatives : **26 000 €**

Contrats étudiants pour le standard vaccination CeA : **356 152 €**

Contrats étudiants CeA pour le vaccinodrome de Strasbourg : **41 120 €**

Coûts RH : **67 087 €**

TOTAL : 490 359 €

Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Part Etat = 245 180 €

Part CeA 67 = 245 180 €

Budget global = 490 359 €

Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation au 1 ^{er} janvier 2021	Situation au 01 juillet 2021	Objectif au 31-12-2021	Résultat au 30 juin 2022
ACTION JOBS SOLIDAIRES ETUDIANTS	Nombre structures soutenues	NC	11	> 10	NC
	Montant des subventions au structures soutenues	NC	26 000 €	26 000 €	NC
	Nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans une association	NC	10	> 10	NC
	Nombre total d'étudiants ayant bénéficié d'un contrat dans un service de la CeA dans le Bas-Rhin - dont au standard de prise de rendez-vous - dont à l'accueil du public au vaccinodrome de Strasbourg	NC	40	> 40	NC

NC : Non concerné – Démarrage de l'action au 01/01/2021- Fin prévue le 31/12/2021.